

Avis n° 2020/03-08
**relatif à l'accréditation de l'Institut national d'enseignement
supérieur et de recherche en alimentation, santé animale,
sciences agronomiques et de l'environnement
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

École et Établissement

Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement

École publique sous tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Nom d'usage : VetAgro Sup

Académie : Lyon

Sites de l'école : Lempdes 63370

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2018/03-04 ; Avis n° 2014/10-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE :

- Renouvellement de l'accréditation pour la formation d'ingénieur diplômé de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement, en formation initiale sous statut étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti
- Mise en place de contrats de professionnalisation

- Vu la demande présentée par l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement

- Vu le rapport établi par Nathalie CAYOT (membre de la CTI et rapporteure principale), Hervé DEVRED (membre de la CTI et co-rapporteur), Didier BONNET (expert auprès de la CTI), Barry O'CONNOR (expert international auprès de la CTI) et Marine LIARD (experte élève-ingénieure auprès de la CTI) ; et présenté en séance plénière de la CTI le 10 mars 2020,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Description générale de l'École

VetAgro Sup est un Établissement d'enseignement supérieur et de recherche, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et, depuis la loi ESR du 22 juillet 2013, du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

VetAgro Sup a été créé par décret du 24 décembre 2009 sous forme d'un EPCSCP, avec le statut de Grand Établissement. Il est issu de la fusion au 1er janvier 2010, de l'ENITA de Clermont-Ferrand, de l'ENV de Lyon et du GIP ENSV.

Ainsi, VetAgro Sup forme à la fois, des vétérinaires, des ingénieurs agronomes et des inspecteurs de la santé publique vétérinaire.

L'Établissement est implanté sur 2 sites académiques en région AURA (séparés par 150 km/1h30 de trajet par autoroute). Le siège de l'Établissement est situé sur le campus vétérinaire de Marcy-l'Étoile (69).

VetAgro Sup rayonne aux niveaux régional, national et international sur le thème de l'approche globale de la santé (Global Health), qui se décline dans toutes ses activités et rassemble les différents acteurs de l'Établissement.

Évolution de l'institution

Au cours de la période écoulée, les évolutions principales ont concerné :

- Le travail sur l'identité de VetAgroSup et le développement d'une politique de marque ;
- Le renforcement des partenariats industriels et des partenariats académiques à l'international ;
- La restructuration de la recherche ;
- La rénovation du cursus ;
- L'augmentation des effectifs en formation.

Pour la période 2021-2025, les orientations stratégiques en matière de formation sont déclinées comme suit :

- Favoriser les approches transversales dans les formations de l'Établissement ;
- Renforcer l'ouverture des formations de l'Établissement ;
- Enrichir la formation par des évolutions pédagogiques et prendre le virage du numérique ;
- Diversifier les publics et les débouchés des apprenants de VetAgro Sup ;
- Intensifier les liens entre l'Établissement et les professionnels.

Formation

L'ingénieur diplômé de VetAgro Sup est un ingénieur agronome, cadre opérationnel et polyvalent, proche des réalités du monde professionnel. Il est apte à identifier les problèmes, à établir un diagnostic, à proposer des solutions, à mettre en œuvre des projets et à innover dans une logique d'amélioration continue.

Il est capable d'intégrer dans son action les enjeux économiques, sociaux, environnementaux, éthiques et de santé publique, à différentes échelles, jusqu'à leur dimension internationale. Il intervient principalement dans les domaines de la production animale, de la production végétale, de l'agroalimentaire, et du développement territorial.

Doté d'une forte capacité d'adaptation dans un contexte évolutif, il exerce dans des activités de production, de gestion, de commercialisation, de recherche-développement, d'audit, d'études, de conseil, d'animation ou de formation.

Les secteurs d'activités ciblés sont : entreprises d'approvisionnement et de collecte, organismes et entreprises de sélection, instituts techniques, organismes certificateurs, entreprises agro-alimentaires, entreprises de distribution, restauration collective, collectivités territoriales, services publics et consulaires, comités d'expansion, syndicats mixtes, bureaux d'études, associations de développement, parcs naturels régionaux, banques et assurance, informatique, Organisations professionnelles agricoles, syndicats agricoles, centres de gestion, production agricole, groupements de producteurs, coopératives agricoles.

Les fonctions ciblées sont :

Ingénieur d'études / de recherche, ingénieur expérimentation, ingénieur certification, ingénieur de production, ingénieur logistique, ingénieur qualité, ingénieur commercial, ingénieur marketing, chargé d'affaires agricoles, agent de développement, animateur, chargé de mission, chargé d'études, formateur, cadre administratif, conseiller agricole ou de gestion, conseiller installation, responsable d'exploitation agricole, chargé de mission environnement, ingénieur approvisionnement/collecte, ingénieur technico-commercial, sélectionneur,...

L'obtention du diplôme est basée sur le suivi d'un cursus en 3 ans comprenant :

– deux premiers semestres de formation en école destinés à l'acquisition ou au renforcement de connaissances et de méthodes : socle commun de 32 semaines – stages pratiques en exploitation agricole (7 semaines minimum) ;

– quatre semestres suivants de formation : 7 semaines de modules communs sur des compétences liées à l'entreprise, 1 semaine sur les postures de l'ingénieur, 7 semaines de stage en entreprise agro industrielle, 4 semaines d'approfondissement parmi plusieurs dominantes au choix, modules d'approfondissement de 14 semaines – stage pré-optionnel (4 semaines) – option de troisième année – stage de fin d'études (6 mois).

Pour l'apprentissage, recrutement par un concours national spécifique à bac+2. L'alternance est organisée sur un rythme moyen de 4 semaines à l'école et de 4 semaines en entreprise au cours des 2 premières années. La 3^{ème} année compte 11 semaines en entreprise sur le semestre 9 ainsi que 6 mois en entreprise au semestre 10. Toutes les options de 3^{ème} année sont ouvertes aux apprentis.

Analyse synthétique globale

Pour l'École

Points forts :

- Gouvernance affirmée et orientations concertées ;
- Identité et vision pour l'école ; bonne analyse du positionnement local et national ;
- Démarche qualité soutenue par la Direction, pôle Qualité, Hygiène et Sécurité compétent et instances permettant un pilotage de haut niveau ;
- Evaluation des enseignements et commission paritaire pour l'analyse des résultats et la proposition des plans d'actions ;
- Création d'une direction spécifiquement consacrée aux partenariats et volonté de création de partenariats mixtes agro-véto ;
- Démarche pédagogique volontariste ;
- Adhésion collective à la thématique « Global Health » et échange avec le cursus vétérinaire ;
- Approche compétences menée jusqu'au bout avec prise en compte des éventuels parcours de M2 ;
- Implication des étudiants ;
- Qualité de vie sur le campus agronomique.

Points faibles :

- Pas d'indicateurs de pilotage et une appropriation par les campus à parfaire ;
- Structuration de la politique internationale et de la mobilité internationale ;
- Enseignement lié à l'éthique ;
- Réseau et connaissance des entreprises privées par les enseignants ;
- Attractivité pour le recrutement des étudiants ;
- Analyse prospective des métiers et des emplois ;
- Conseil de perfectionnement des options de dernière année.

Risques :

- Déséquilibre entre les deux campus du fait de la répartition des organes de décision ;
- Isolement du site de Clermont-Ferrand lors du prochain départ en retraite du DGA ;
- Ecosystème institutionnel en évolution (lien avec les deux sites universitaires, regroupement des écoles agronomiques).

Opportunités :

- Objectif de la création d'une fondation « Global health » ;
- Démarche « One Health » et compétences de l'ingénieur VetAgroSup ;
- Missions proposées dans le secteur des IAA pour les apprentis.

En conséquence,

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

| Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants : | Type de formation | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire | Accréditation |
|---|---|---------------------------------------|---|---------------|
| Ingénieur diplômé de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2020 | 2024-2025 | maximale |
| Ingénieur national diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement | Formation initiale sous statut d'apprenti | 2020 | 2024-2025 | maximale |

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Veiller à compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France-compétences en enregistrement de droit. Veillez à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Mettre le règlement des études en conformité avec R&O, notamment en ce qui concerne la politique internationale et la mobilité des étudiants
- Réaliser une analyse prospective des métiers et des emplois
- Utiliser des indicateurs de pilotage
- Mettre en place un enseignement lié à l'éthique
- Mettre en place des actions pour favoriser l'acculturation des enseignants au monde des entreprises privées
- S'assurer que le conseil de perfectionnement prenne en compte toutes les options de dernière année.

L'École établira un **rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre pour le **15 décembre 2022** au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

L'École établira un **rapport intermédiaire sur la prise en compte des deux premières recommandations** et sur l'avancement des actions issues de ces recommandations du précédent audit et encore inabouties. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2021**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de

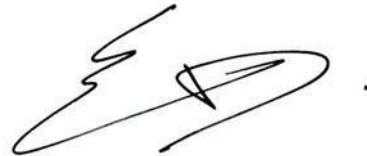
la CTI.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué au diplôme suivant :

| | | |
|---|------|-----------|
| Ingénieur diplômé de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement | 2020 | 2024-2025 |
|---|------|-----------|

Délibéré en séance plénière à Paris, le 24 mars 2020.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 7 avril 2020.



La Présidente,
Elisabeth Crépon